



À l'intention des médecins omnipraticiens

Versement d'un forfait et de primes en juillet 2014

La Régie procédera prochainement au versement trimestriel du forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable, de la prime de responsabilité, de la prime horaire de soutien aux services de première ligne en santé publique et de la prime de santé au travail pour le deuxième trimestre de 2014.

1. Forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable

Le versement trimestriel du forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable pour le deuxième trimestre de 2014 figurera à l'état de compte du 28 juillet 2014.

2. Versement des primes

Le versement trimestriel de la prime de responsabilité, de la prime horaire de soutien aux services de première ligne en santé publique et de la prime de santé au travail figurera à l'état de compte du :

- 25 juillet 2014 pour les médecins admissibles rémunérés à honoraires fixes;
- 28 juillet 2014 pour les médecins rémunérés à tarif horaire.

3. État de situation

Les médecins peuvent recevoir gratuitement un état de situation détaillant les primes ou les forfaits versés pour une période donnée. Pour en faire la demande, communiquer avec le Centre d'assistance aux professionnels à services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca.

La demande doit préciser le type de prime ou de forfait ainsi que la période visée et doit porter uniquement sur des primes ou des forfaits déjà versés.

c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Téléphone

Québec	418 643-8210
Montréal	514 873-3480
Ailleurs	1 800 463-4776

Télécopieur

Québec	418 646-9251
Montréal	514 873-5951

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8 H 30 À 16 H 30
(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)